



Les manutentions manuelles

Les manutentions manuelles sont très répandues autant dans l'industrie et le BTP, que dans le commerce et les activités de service.

Souvent sous-évaluées, considérées comme inévitables, elles sont pourtant retenues comme critère de pénibilité* et peuvent parfois avoir des conséquences lourdes sur la santé des salariés et leur maintien au poste. Des moyens existent pour prévenir les risques d'accidents et de maladies.

*cf. Fiche n°9-Pénibilité : Fiche de prévention des expositions.

••• Références législatives et réglementaires du Code du travail •••

Art. R.4541-5 : Lorsque la manutention manuelle ne peut pas être évitée, l'employeur :

- 1- évalue les risques que font encourir les opérations de manutention pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- 2- organise les postes de travail [...], en mettant en particulier à la disposition des travailleurs des aides mécaniques ou, à défaut de pouvoir les mettre en œuvre, les accessoires de préhension propres à rendre leur tâche plus sûre et moins pénible.

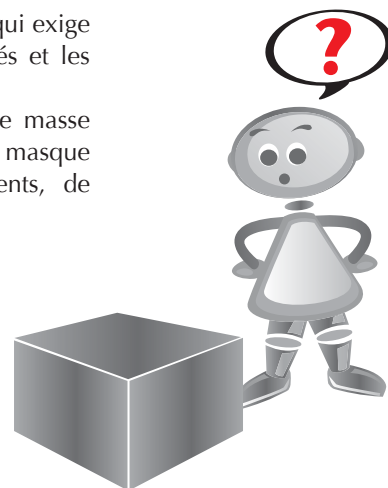
Art. R.4153-52 (Nouvel article du 11/10/2013) : Les travailleurs de moins de 18 ans ne doivent pas manutentionner plus de 20% de leur poids, sauf avis du médecin du travail.

••• Une activité habituelle mais complexe •••

La manutention manuelle concerne toute opération de transport ou de soutien d'une charge qui exige l'effort physique d'une ou plusieurs personnes. Malgré l'introduction de moyens mécanisés et les évolutions du travail, de nombreux salariés soulèvent, poussent ou tirent des charges.

Le risque lié aux manutentions manuelles est le plus souvent évalué avec des critères de masse unitaire et de tonnage journalier. Or, réduire les manutentions à ces deux caractéristiques masque toutes les autres variables qui peuvent être déterminantes dans la survenue d'accidents, de pathologies, ou d'usures :

- **la personne** : âge, force physique, expérience, état de santé préexistant...
- **la charge** : personne ou objet, masse, centre de gravité, forme, rigidité, fragilité...
- **l'environnement** : espace, état du sol, accès, présence d'obstacles, température ambiante, hauteurs de prise et de dépose, temps effectif de soutien de la charge...
- **les critères de production** : temps alloué, fréquence, répétition, butée temporelle...
- **l'organisation** : possibilité de se faire aider, choix de la façon de faire...



••• Impacts sur la santé •••

Du fait d'efforts physiques importants ou de postures inadaptées, les gestes de manutention manuelle peuvent engendrer :

- des accidents du travail (écrasement, chute, déséquilibre, etc.) entraînant des contusions, déchirures musculaires, plaies, entorses, fractures...
- de la fatigue physique importante qui altère la vigilance, l'équilibre, les réflexes, la concentration, l'appréciation des dangers, la force...
- des pathologies comme les troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs (douleurs, tendinites ...), les lombalgies ou encore les troubles cardiaques (hypertension artérielle, accident vasculaire cérébral...).

••• Démarche de prévention •••

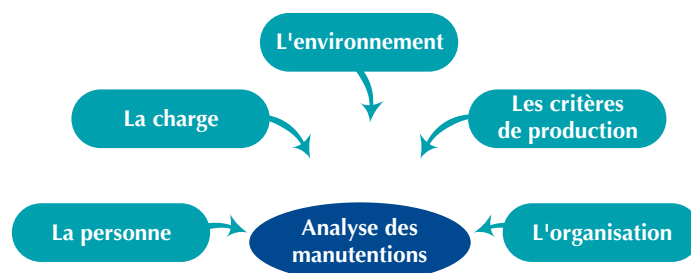
Une démarche efficace de prévention s'appuie sur une méthode rigoureuse impliquant l'ensemble des acteurs concernés (agents de production, direction, encadrement, CHSCT...):

1 - Identifier toutes les situations de maintenions.

2 - Analyser les tâches en précisant toutes les informations permettant d'identifier les situations à risque.

3 - Elaborer un plan d'actions et l'évaluer.

Lorsque la manutention ne peut pas être supprimée, il faut rechercher comment réduire les contraintes identifiées lors de l'analyse.



Ne pas investir trop vite dans les solutions techniques.

Pour qu'elles soient adaptées, efficaces et ainsi utilisées, il faut bien analyser l'organisation actuelle et future :

- anticiper les maintenions dans les projets (modification d'un atelier, changement de process, nouveau produit). Ex : équiper le produit de point d'accroche (palan), prévoir les zones de livraison et de stockage.
- changer la méthode de travail. Ex : fusionner deux tâches pour éviter une manutention, rapprocher deux activités consécutives, favoriser l'entraide.
- modifier les approvisionnements. Ex : choisir un gros conditionnement imposant la manutention mécanique, fractionner les colis.

Exemples techniques par secteur :

Secteur BTP
Monte matériaux (plaques)

COMABI

Secteur industriel
Potence munie d'une ventouse qui permet à un seul opérateur de soulever sans effort une fenêtre

PAB, groupe CETIH

Secteur tertiaire
Transpalette à haute levée et casiers légers en aluminium sur lequel il est possible de gerber une palette de 1m60.

Source INRS

Secteur service aux personnes
Escaliers escamotables sous le plan de change.

Multi-accueil, LES FRIMOUSES

4 - Former le personnel :

- aux changements d'organisation, aux nouvelles règles,
- à l'utilisation de nouveaux moyens de manutention,
- au respect des règles concernant les salariés les plus fragiles (jeunes travailleurs, salariés de retour après accident du travail ou maladie).

La formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) peut être l'occasion de mobiliser le personnel autour des problématiques de manutention et créer une dynamique de prévention.



••• Comment le SMIEC peut vous aider ? •••

- > Réalise la surveillance médicale des salariés,
- > Identifie et transcrit le risque lié à la manutention dans la fiche d'entreprise,
- > Assiste l'entreprise dans sa démarche de prévention :
 - aide à l'analyse des situations de travail,
 - participe à la recherche de solutions techniques et organisationnelles.
- > Propose une formation PRAP en lien avec le service formation (cf. Site internet : <http://smiec.sante-travail.net/les-formations-smiec-sante-travail-medecine-travail>),
- > Met à disposition des documents techniques en lien avec le service documentation.

Pour en savoir plus, le SMIEC se tient à votre disposition.



Service médical inter-entreprises de la région Choletaise.

34, boulevard de la Victoire
BP 50008 - 49308 CHOLET Cedex
Tél. : 02 41 49 10 70 • Fax : 02 41 49 10 73

<http://smiec.sante-travail.net>

Prochaine fiche à paraître en juin 2014.

FICHE TECHNIQUE N°12 - MARS 2014
Directeur de publication : B. BOISSEAU, Président du SMIEC
Comité de rédaction : Equipe pluridisciplinaire du SMIEC
Impression à 5000 exemplaires. N°ISSN : 2107-3198
Conception : Vague d'idées 02 41 62 65 74
Impression : AMD Imprimerie 02 41 58 15 31

